

REGLEMENT – JEU SYSTEME CONNECTE

DU 25 DECEMBRE 2018 AU 14 JANVIER 2019

Article 1 :

Euro Energies, Société par actions simplifiées (SAS) au capital de 705.000 €, dont le siège social est situé Parc d'activités économiques - Plaine de Courance - 79 360 Granzay Gript (RCS Niort 497 870 261), organise sur la période du 25 décembre 2018 au 14 janvier 2019, un tirage au sort d'un Système Connecté par Cheminées Poujoulat.

Article 2 :

Ce jeu est accessible sur le site internet www.woodstock-bois.fr

Article 3 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, résidant en France métropolitaine (hors Corse et DOM TOM), à l'exception des membres du personnel, des sociétés organisatrices, de leurs fournisseurs et de leurs conjoints et enfants.

Une seule participation par famille (même nom, même adresse), pendant toute la durée du jeu.

Article 4 :

Pour participer, il suffit de s'inscrire via le formulaire à l'adresse suivante : <https://www.woodstock-bois.fr/jeu-systeme-connecte/> sur le site www.woodstock-bois.fr dans la période du jeu, soit entre le 25 décembre 2018 et 14 janvier 2019.

Le tirage au sort, qui aura lieu le 14 janvier 2019 à 15h au siège de la société Euro Energies, à Granzay Gript, désignera le gagnant du jeu.

Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété d'Euro Energies.

Article 5 :

La société Euro Energies met en jeu :

- 1 Système Connecté par Cheminées Poujoulat d'une valeur de 250€ TTC.

Article 6 :

Le gagnant sera avisé par e-mail et réceptionnera son lot par un transporteur.

Le gagnant accepte que son prénom et l'initial de son nom soient communiqués au public sur le site internet www.woodstock-bois.fr et sur la page Facebook Woodstock Bois, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Article 7 :

La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent règlement est disponible gratuitement sur le site internet www.woodstock-bois.fr.

Article 8 :

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78.17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au jeu, auprès de la Société Euro Energies. Ces informations sont destinées à l'usage interne de la société Euro Energies et ne seront aucunement cédées à des tiers. Sans inscription à la Newsletter, toutes les données personnelles collectées seront supprimées à l'issue du jeu concours.